

# TIRAGE AU SORT DE SAILLIES À PRIX EQUISTRATIS

sur Facebook Live EQUISTRATIS



EQUISTRATIS

LE 15 FEVRIER 2023 À 11H

REGLEMENT

## Conditions indispensables pour participer au tirage:

- Etre à jour de sa cotisation 2023  
Silver 50€ - Ruby 150€ - Gold 300€  
Platinum 1000€ et +
- Avoir retourné son bulletin d'inscription au tirage: **par courrier** au plus tard **le Lundi 13 Février 2023** soit en le déposant **sur le stand Equistratis au Salon des Etalons à Vincennes le 27 Janvier 2023**, accompagné du chèque correspondant au nombre d'étalons choisis
- S'engager à régler à l'Association le jour du tirage et au plus tard dans les 15 jours le montant dû pour chaque saillie. Faute de règlement dans ce délai, la saillie sera attribuée au(x) suppléant(s).

**Article 1 :** La même personne ne peut s'inscrire qu'une seule fois à chaque étalon.

**Article 2 :** La saillie n'est pas cessible et ne peut être utilisée que par le bénéficiaire.

**Article 3 :** Le montant des inscriptions au tirage est fixé comme suit : **10€** pour 1 étalon,  
**30€** pour 5 étalons, **50€** pour 10 étalons.

## Assurance Vacuité & produits à naître en 2023 Par CABINET d'ASSURANCE PRISE EN CHARGE PAR L'ASSOCIATION

**La garantie couvre le risque :**  
(Sans franchise) Vacuité + Gestation + Poulinage  
+ 30 premiers jours du poulain.

**Valeur d'assurance du produit à naître :**  
Prix d'achat de la saillie HT ou TTC selon  
l'assujettissement de l'acquéreur.

**Le détail des conditions du contrat d'assurance  
est disponible auprès d'EQUISTRATIS**

**Période d'assurance :** Le lendemain de la réception des pièces correspondantes chez l'Assureur et jusqu'au 30ème jour du poulain

### **Conditions à remplir pour la jument :**

- Stationnement en France à l'année
- Agée de moins de 17 ans
- Vaccination contre la Rhinopneumonie à jour
- Poulinière ayant eu au moins 2 poulains vivants dans les 3 dernières années ou 3 poulains vivants dans les 5 dernières années (sauf maidens ou jeunes juments)
- En cas de sinistre, la poulinière devra avoir été saillie au moins sur 3 ovulations différentes et utiliser toutes les saillies exploitables jusqu'à la fin de la saison de monte.

### **Poulinages tardifs :**

Les poulinières ayant une date de terme 2023 prévue après le 1er Mai 2023 ne seront pas assurables en formule *SAILLIE* (vacuité + gestation + 30 premiers jours du foal). Elles seront néanmoins assurables en formule *POULAIN A NAITRE* (gestation + 30 premiers jours du foal) sur présentation d'un *certificat vétérinaire de gestation mentionnant un stade de gestation supérieur à 45 jours*.

### **Documents à transmettre pour toute souscription :**

**ATTENTION :** la demande de garantie doit être réceptionnée avant le premier saut.

### **Documents à transmettre en cas de sinistre :**

- Certificat officiel de saillie mentionnant les différentes dates de saillies
- Attestation vétérinaire de vacuité
- Rapport vétérinaire détaillé sur les raisons du décès ou de l'euthanasie du poulain (une autopsie pourra être demandée par les Assureurs)
- Facture d'équarrissage et d'autopsie
- RIB
- Photocopie du livret de la poulinière (vaccins)

Le Tirage sera effectué sous le ministère de **Me BIGET**, commissaire-priseur judiciaire, 33 r Demees 61000 Alençon